

#### COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 31 MAI 2022

\_\_\_\_\_

Extrait du registre des délibérations

Le 31 mai 2022 à 20h30,

Le conseil municipal d'Isigny-sur-Mer, légalement convoqué, a été appelé à siéger à la salle des fêtes d'Isigny-sur-Mer sous la présidence de M. eric BARBANCHON.

Date de convocation : 24 mai 2022.

# <u>2022/34 – FINANCES : BUDGET PRINCIPAL : EMPRUNT – AUTORISATION A EMPRUNTER AUPRES DU CRÉDIT</u> MUTUEL AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE DE LA BASE DE LOISIRS.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré :

- → **DÉCIDE** de solliciter auprès du Crédit Mutuel un prêt d'un montant de 630 000 €, afin de financer les travaux d'aménagement d'ensemble de la base de loisirs.
- → AUTORISE le maire à prendre l'engagement au nom de la commune d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances et au paiement des intérêts.
- → AUTORISE le maire à signer le contrat de prêt et l'ensemble des pièces et documents nécessaires relatifs à ce prêt auprès du Crédit Mutuel, aux conditions ci-dessus définies.

Vote: Unanimité.

#### 2022/35 - FINANCES: BUDGET PRINCIPAL: SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNÉE 2022.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré :

- → DÉCIDE d'allouer, après avis de la commission de finances, les subventions de fonctionnement aux associations au titre de l'année 2022 telles que déclinées dans le tableau annexé ci-dessous.
- → PRÉCISE que la dépense résultant du versement de ces subventions sera imputée à l'article 6574 du budget principal 2022.

Vote: Unanimité.

#### **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2022.**

NOM DE L'ASSOCIATION	POUR MÉMOIRE RÉPARTITION PAR COMMUNES DÉLÉGUÉES					Subvention fonctionnemen t année 2022	
	CNE NVELLE	CASTILLY	ISIGNY	NEUILLY	LES OUBEAUX	VOUILLY	Avis Conseil Municipal
ASSOCIATIONS SPORTIVES							
Cavaliers des embruns					500,00		500,00
Les Fous Normands	343,00						343,00
Gym Volontaire			1 000,00				1 000,00
Isigny Pétanque Club			400,00				400,00
Judo Club Laïque			1 500,00				1 500,00
Les Marathoniens d'Isigny			200,00				200,00
Loisirs Pour Tous - basket			700,00				700,00
NS country			350,00				350,00
Tennis de Table			450,00				450,00
Union Cycliste Cambaise			150,00				150,00
ACTIVITÉS CULTURELLES							
Graines d'art				150,00			150,00
Lectures de proue	3 000,00						3 000,00
Les Accolades	1 000,00						1 000,00
AMICALES DIVERSES							
Anciens combattants Neuilly				150,00			150,00
Anciens combattants Vouilly						150,00	150,00
Ecole Jeunes Sapeurs Pompiers	1 600,00						1 600,00
FNACA			150,00				150,00
FNCR			155,00				155,00
Sn d'entraide médailles militaires			150,00				150,00
SNSM Isigny	1 200,00						1 200,00
AIDE EN FAVEUR DES PLUS DÉMUNIS, SOCIAL, SOUTIEN ADMINISTRATIF, SOUTIEN AUX FAMILLES							
ADMR		333,33	510,00	333,34	333,33		1 510,00
Comité Tiers-Monde			300,00				300,00
Fonds Solidarité Logement	500,00						500,00
ACTIVITÉS DIVERSES	<b>-</b>						
Oxygène			2 000,00				2 000,00
AUTRES ASSOCIATIONS					L		
AFM	300,00						300,00
Colombophiles l'Hirondelle	ŕ		150,00				150,00
Comité des fêtes Vouilly			, -			500,00	500,00
Enfants des écoles	2 500,00					, -	2 500,00
Foyer Jacques CORNU OSYS	500,00						500,00
Les vielles mécaniques	1 500,00						1 500,00
Prévention routière	100,00						100,00
Sous-total	12 543,00	333,33	8 165,00	633,34	833,33	650,00	
TOTAL 23 158,00					23 158,00		

#### 2022/36 – FINANCES : BUDGET PRINCIPAL : VOTE DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES – DÉCISION MODIFICATIVE N°1.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré:

→ APPROUVE la proposition de décision modificative n°1 de l'exercice 2022 du budget principal, telle que décrite dans le document annexé à la présente délibération conformément aux tableaux ci-dessous :

	SECTION D'INVESTISSEMENT DÉPENSES	SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES
Total Opérations réelles	+70462 €	+ 43 947 €
Total Opérations d'ordre	0€	+ 26 515 €
TOTAL DM n° 1	+ 70 462 €	+ 70 462 €

	SECTION DE FONCTIONNEMENT DÉPENSES
Total Opérations réelles	- 26 515 €
Total Opérations d'ordre	+ 26 515 €
TOTAL DM n° 1	0€

Vote: Unanimité.

# <u>2022/37 – INTERCOMMUNALITÉ : SCHÉMA DIRECTEUR ET DU ZONAGE DES EAUX PLUVIALES (SDEP) DE LA COMMUNE D'ISIGNY-SUR-MER : CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE.</u>

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré :

- → AUTORISE le maire à signer avec la communauté de communes la convention relative à la participation financière de la commune et tout document permettant la mise en œuvre de cette décision.
- → DIT que la participation financière fixée à 2 611,20 € sera inscrite en dépense au Budget Primitif 2023 de la commune à l'article 657341 conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 14.

Vote: Unanimité.

# 2022/38 – ENVIRONNEMENT : CONVENTION FREDON 2022-2026 : LUTTE COLLECTIVE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE SUR LE DÉPARTEMENT DU CALVADOS.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré:

- → APPROUVE la convention de lutte collective contre le frelon asiatique sur le département du Calvados entre la commune d'Isigny-sur-Mer et la FREDON de Basse Normandie.
- → AUTORISE le Maire à signer la convention relative à la participation de la commune d'Isigny-sur-Mer, l'engageant dans le plan de lutte collective contre le frelon asiatique dans le Calvados pour une durée de 3 ans renouvelable pour deux années supplémentaires (soit 2022-2026).

Vote: Unanimité.

#### 2022/39 – RESSOURCES HUMAINES: CRÉATION DE 5 POSTES EN CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré:

→ **DÉCIDE** de créer les emplois suivants :

	Contractuels en accroissement temporaire d'activité : Art 3-1							
	TYPE DE CONTRAT	EMPLOI	TEMPS TRAVAIL	NBRE EMPLOI				
0	CDD	Adjoint technique	Temps complet	1 emploi (1 agent affecté au service bâtiment).				
9	CDD	Adjoint technique	Temps complet	<b>2</b> emplois (2 agents affectés aux services techniques).				
Contractuels en besoins saisonniers d'activité : Art 3-2								
6	CDD	Adjoint Administratif	Temps complet	1 emploi (1 agent affecté au service administratif).				
4	CDD	Adjoint technique	Temps non complet	1 emploi (1 agent affecté à l'espace muséal).				

- → FIXE la rémunération sur la base de la grille indiciaire relevant des grades d'adjoint administratif et adjoint technique territoriaux.
- → DIT que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget, chapitre 012.

Vote: Unanimité.

# <u>2022/40 – COMMUNE DÉLÉGUÉE D'ISIGNY-SUR-MER - FINANCES : CIMETIÈRE COMMUNE DÉLÉGUÉE D'ISIGNY-SUR-MER : RÉTROCESSION DE LA CONCESSION N°922, SECTION 3, RANG 38.</u>

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré :

- → ACCEPTE la rétrocession à la commune déléguée d'Isigny-sur-Mer, de la concession n°922 consentie à M. VAUTIER Jacques.
- → **DÉCIDE** de procéder au remboursement au profit de M. VAUTIER Jacques et suivant le calcul ci-dessus, au prorata temporis du prix de la concession, à compter du 5 mai 2022, soit un montant de 53,05 €.
- → PRÉCISE que la dépense sera réalisée sur les crédits inscrits à l'article 678 du Budget Primitif 2022 de la commune déléguée d'Isigny-sur-Mer.
- → AUTORISE le Maire, en tant que personne responsable, à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette rétrocession de concession.

Vote: Unanimité.

#### <u>2022/41 – COMMUNE DÉLÉGUÉE D'ISIGNY-SUR-MER - FINANCES : BUDGET SERVICE DES EAUX 2022 : ADMISSIONS EN NON VALEURS.</u>

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré :

- → ÉMET un avis sur la liste présentées en non valeurs.
- → AUTORISE le mandatement des admissions en non valeurs à l'article 6541 sur les crédits inscrits au budget du service des eaux 2022.

Vote: Unanimité.